

Bilinguisme, pouvoir, identité

Chihab El Khachab

Université d'Ottawa

27 janvier 2009

Le mot «bilingue» n'est pas utilisé dans la Constitution du Canada. Par contre, l'article 16 établit clairement que le Canada a deux langues officielles, l'anglais et le français. Croyez-vous que les Canadiens doivent être bilingues, c'est-à-dire connaître les deux langues officielles du Canada, ou serait-ce le rôle des institutions fédérales d'offrir les services dans les deux langues officielles du Canada?

Depuis sa fondation, la fédération canadienne s'est constituée autour de deux peuples fondateurs, l'un d'héritage britannique, l'autre d'héritage français. Ces peuples, aux origines historiques et culturelles distinctes, se sont organisés en communautés indépendantes, plus ou moins définies géographiquement. Bien qu'étant fédérées dans un ensemble canadien, ces communautés se distribuent en fonction de la langue – soit anglaise, soit française – qui y est majoritairement pratiquée. Encore de nos jours, cette dualité linguistique demeure un marqueur important de la société canadienne, tandis que le bilinguisme peine à s'affirmer, tant sur les plans institutionnel et géographique, que sur

le plan individuel. Dès lors, plusieurs questions cruciales se posent : d'abord, le bilinguisme est-il utile et nécessaire ? Si oui, serait-ce la responsabilité de l'État de le mettre en œuvre ? Ou serait-ce plutôt le devoir de chaque citoyen ? Ces questions sont complexes puisque les réponses qu'elles appellent tiennent à une série de clivages entre théorie et pratique, entre pouvoir fédéral et pouvoir de la majorité, entre confrontation identitaire et dialogue linguistique.

Théoriquement, le bilinguisme (ou mieux, le multilinguisme) est nécessaire, voire essentiel au développement institutionnel, social et commercial de toute société. À l'heure de la mondialisation du commerce et de la culture, le multilinguisme représente un précieux capital culturel. Sur le plan macrosocial, il permet l'élaboration de réseaux de communication et d'échange facilitant la circulation de biens marchands, culturels et technologiques. À l'échelle individuelle, il ouvre l'accès à de meilleures possibilités d'emploi et à une conscience humanitaire plus aiguisée de la société globale. Au-delà des bénéfices matériels engendrés par le multilinguisme, ce dernier peut agir comme un outil de cohésion et d'empathie sociale, puisqu'il permet la compréhension de l'Autre par lui-même, c'est-à-dire par la langue qu'il emploie pour décrire son univers.

Au Canada, bien qu'il existe plusieurs formes mineures de multilinguisme, impliquant souvent la connaissance de l'une des deux langues officielles en plus d'une langue étrangère, le bilinguisme anglais-français demeure la tendance multilinguistique dominante. Pourtant, le taux de bilinguisme reste toujours nettement inférieur au taux

d'unilinguisme¹. Aussi la question de la responsabilité étatique se pose-t-elle, étant donnée la nécessité de promouvoir et de mettre en application l'idéal de bilinguisme ou de multilinguisme.

Indéniablement, le bilinguisme canadien est d'abord une responsabilité étatique, qui incombe au pouvoir fédéral et à ses institutions. Lorsqu'un état démocratique reconnaît officiellement deux langues, ses institutions doivent offrir tous leurs services administratifs et utilitaires dans ces deux langues. D'abord, pour des raisons pratiques, à savoir à des fins de communication entre l'appareil institutionnel et les individus appartenant à l'un ou l'autre des groupes linguistiques reconnus. Ensuite, pour des raisons de représentativité, à savoir dans le but d'afficher la double identité francophone et anglophone du Canada.

La question de la représentativité institutionnelle est centrale au débat du bilinguisme, puisqu'elle est souvent occultée au profit d'autres considérations pratiques, notamment la langue majoritaire de la région où un établissement fédéral est implanté. Les établissements fédéraux implantés dans des régions majoritairement francophones comme le Québec ont tendance à offrir leurs services en français, tandis que les établissements de régions majoritairement anglophones comme Terre-Neuve et la Saskatchewan ont tendance à offrir leurs services en anglais.

Au point de vue d'une fédération sensée administrer deux populations linguistiques distinctes sur l'ensemble de son territoire, cette culture régionale de

¹ Selon Statistique Canada, seulement 17,7% des Canadiens étaient bilingues en 2001.

l'unilinguisme institutionnel est inacceptable. En effet, cette culture présuppose un principe (la langue d'une majorité régionale prime dans la prestation des services fédéraux) qui nie toute représentativité aux minorités linguistiques régionales, bien que ces minorités puissent être officiellement reconnues à l'échelle fédérale (par exemple, les anglophones du Québec et les francophones hors-Québec). Bref, si les institutions étatiques ont le pouvoir et le mandat d'offrir des services bilingues pour des motifs de communication et de représentativité, ces mêmes institutions n'ont pas le pouvoir d'imposer le modèle du bilinguisme à la population canadienne.

Ainsi, le bilinguisme individuel n'est pas une obligation juridique des résidents du Canada. Chaque individu est libre de choisir la ou les langues qu'il désire parler. Néanmoins, ce choix prétendument individuel est soumis à de multiples contraintes politiques et sociohistoriques. Les dynamiques régionales et historiques entre groupes majoritaires et minoritaires ont façonné et ne cessent de transformer le paysage linguistique canadien. En effet, le déséquilibre frappant entre les taux d'unilinguisme et de bilinguisme au Canada peut s'expliquer par deux tendances issues de ces dynamiques. D'un côté, les individus vivant dans le territoire d'un groupe majoritaire ou appartenant à ce même groupe adoptent souvent la langue majoritaire pour des fins utilitaires de communication, sans considérer l'enrichissement linguistique nourri par l'apprentissage d'une langue minoritaire. De l'autre côté, les individus appartenant à un groupe minoritaire adoptent souvent la langue minoritaire par instinct de conservation et de différenciation identitaires, tout en jugeant l'apprentissage de la langue majoritaire comme un signe d'assimilation à la majorité.

Ces deux attitudes, bien que fondées sur deux raisonnements différents, tendent à encourager l'unilinguisme individuel, en rattachant les langues française et anglaise à des significations identitaires, construites historiquement et régionalement. De ce fait, ces deux langues entrent dans une logique de confrontation ou – au mieux – dans une logique de séparation, d'où la dualité linguistique qui persiste encore de nos jours. Si le bilinguisme individuel devait éventuellement devenir un mouvement important au sein de la société canadienne, la langue finirait par se dissocier de cette logique de la confrontation identitaire, qui est par définition séparatrice. Afin que l'idéal de bilinguisme puisse se réaliser au Canada, il doit être perçu comme une opportunité d'enrichissement et de dialogue linguistique, non pas comme une élucubration inutile ou un instrument de pouvoir.

En somme, le bilinguisme (ou le multilinguisme) est une utopie nécessaire, un idéal vers lequel la population canadienne devrait tendre afin de s'adapter au contexte actuel de la mondialisation économique et dans l'espoir de créer une solidarité linguistique globale. Plus concrètement, l'État canadien est responsable de servir et de représenter ses habitants dans les deux langues officielles. À l'inverse, bien que le bilinguisme ne soit pas une obligation individuelle, la réalisation de l'idéal de bilinguisme requiert une participation active de la société canadienne et un profond changement des mentalités. Au-delà de la contiguïté linguistique, le bilinguisme est une occasion de dialogue, d'interaction entre des cultures aux origines différentes mais au destin commun.